

Diplômé en 2018 de la Faculté d'architecture La Cambre Horta de l'Université libre de Bruxelles, **Gaspard Geerts** a consacré son projet et mémoire de fin d'études au quartier de la Baraque à Louvain-la-Neuve où il est né et a vécu jusqu'en 2013. Depuis septembre 2018, il travaille au sein de l'association Rotor où il participe à plusieurs projets de conception et de recherche.

### Résumé

Depuis plus de quarante ans, les habitants du quartier de la Baraque négocient avec les autorités de la ville de Louvain-la-Neuve pour défendre des modes d'habitat alternatif. Les outils de l'architecte et de l'urbaniste ont occupé et occupent toujours un rôle central dans ces négociations. Les habitants du quartier ont ainsi développé une grande familiarité avec les réglementations urbanistiques en vigueur, mais aussi une défiance vis-à-vis de celles-ci. Face aux tentatives successives de « régularisation » du quartier par les autorités, les habitants tentent de conserver une certaine autonomie quant aux manières de vivre et d'aménager ce territoire. Ce texte retrace la présentation collective lors du colloque, un moment singulier où se sont croisés différents points de vue sur l'histoire et le devenir du quartier de la Baraque. Au départ d'une

sélection de documents et de représentations du quartier (anciennes cartes, plans d'urbanisme, photographies, dessins, plans réalisés par les habitants, relevé de la végétation, etc.), les différents intervenants invités ont commenté, exploré et raconté ce dont ces documents sont les traces et les questions qu'ils soulèvent. Cette présentation a, entre autres, été l'occasion de faire le lien entre la Baraque et d'autres situations aspirant à des modes différents d'habiter. À l'heure où l'habitat alternatif ou « l'habitat léger » attire de plus en plus de gens et a récemment obtenu une reconnaissance juridique, il reste encore de nombreux freins empêchant son développement. Ce texte esquisse des pistes de mobilisation des outils de l'architecture qui parviennent à tenir et à rendre compte des spécificités et des caractéristiques du « paysage habité » que constitue le quartier de la Baraque.

[doi.org/10.3917/clara.006.0064](https://doi.org/10.3917/clara.006.0064)

# La Baraque, un paysage habité

Gaspard Geerts

*Dans l'auditoire de la Faculté d'architecture La Cambre Horta de l'ULB, six personnes sont réunies autour d'une table sur laquelle sont déposés des plans d'urbanisme, des photographies, des relevés de végétation, des textes, des chartes, des dessins, etc. Ce qui relie entre elles ces six personnes est un lieu de vie : le quartier d'habitat alternatif de la Baraque à Louvain-la-Neuve.*

*Élie Pauporté est architecte et enseignant, il a été habitant du quartier et y a consacré son travail de fin d'études en architecture en 2002 (Pauporté, 2002). Philippe De Clerck est doctorant à la Faculté d'architecture La Cambre Horta de l'ULB et s'intéresse au quartier au travers de sa recherche qui aborde l'habitat communautaire alternatif autogéré à Bruxelles et ses alentours.*

*Vincent Pourcelle habite à la Baraque et s'intéresse notamment à la biodiversité du quartier dans le cadre d'une formation de guide nature.*

*Vincent Wattiez est habitant de longue date du quartier, coordinateur du Réseau brabançon du droit au logement, et membre du collectif HaLé !*

*Olivia Molnar est réalisatrice de films d'animation et documentaires et coréalise actuellement un film sur le quartier.*

*Tous sont réunis à mon invitation. Étudiant en dernière année de master en architecture, j'ai réalisé un projet d'architecture sur le quartier de la Baraque dans le cadre de mes études, y ai consacré mon travail de fin d'études et coréalise un film documentaire sur le quartier avec Olivia Molnar. Je suis par ailleurs né dans le quartier de la Baraque et y ai vécu jusqu'en 2013.*

## Les outils du projet d'architecture à l'épreuve d'un lieu de vie alternatif

Afin de comprendre comment et pourquoi ces six personnes se sont retrouvées autour de cette table, il est utile de retracer brièvement l'origine de la « commande » et l'historique du montage de cette présentation. Au départ, il y a un projet d'un étudiant, mené dans le cadre de l'atelier « Terrains d'architecture » à la Faculté La Cambre Horta de l'ULB<sup>1</sup>, et les nombreuses questions que celui-ci a soulevées. Ce projet est né d'une interrogation et d'une inquiétude quant au devenir de ce lieu de vie, dont la situation fragile, toujours à la frontière de la légalité depuis maintenant plus de quarante ans, semble aujourd'hui plus que jamais menacée par des projets d'aménagement et d'extension de la ville universitaire<sup>2</sup>. Les autorités de cette ville très particulière, l'Université catholique de Louvain (UCL) qui est propriétaire de la quasi-totalité des terrains et la commune d'Ottignies-Louvain-la-Neuve<sup>3</sup>, considèrent en effet la Baraque comme, « à ce jour, un des derniers quartiers qui présentent encore de nombreuses possibilités d'aménagement » (CEIU, 2013 : 2). De plus, ces autorités souhaitent « régulariser » la situation d'une partie des habitations du quartier, qui occupent depuis le début des années 1970 des terrains appartenant à l'UCL.

L'exercice de projet consistait en un travail de description du quartier de la Baraque et de ses environs, depuis sa « naissance » jusqu'à aujourd'hui, suivi d'un travail « projectuel » qui tentait d'imaginer un scénario d'aménagement futur pour cette partie de la ville. Loin de constituer une forme de conclusion ou de projet fini, ce travail a surtout permis de faire émerger de nombreuses questions. La description du quartier dans son épaisseur historique a permis de mettre en avant le rôle central qu'ont joué les documents urbanistiques, plans et réglementations, dans les négociations entre les habitants du quartier de la Baraque et les autorités de la ville. À la fin de cette recherche par le projet, une question demeurait en suspens : est-il possible d'imaginer un projet d'urbanisme avec la volonté de reproduire ou, du moins, de s'inspirer des qualités qu'on trouve au quartier de la Baraque ? Est-il possible de planifier des développements en s'inspirant d'aménagements « non planifiés », dont les qualités découlent justement d'un processus bien différent de ceux de la planification ?

La commande pour le colloque a été l'occasion de porter un regard autre sur ces questions et d'orienter la réflexion sur la capacité, ou l'incapacité, des outils de l'architecture à rendre compte de la situation de la Baraque. L'analyse

1 — L'atelier « Terrains d'architecture » est mené par Victor Brunfaut, Bertrand Terlinden et Graziella Vella ; le projet a, en outre, bénéficié des apports méthodologiques de Hubert Lionnez et Quentin Nicolai.

2 — L'un des projets récents est la construction, au nord de la Baraque, d'un parking-relais pour les navetteurs utilisant le RER allant vers Bruxelles. Au-dessus de ce parking souterrain de cinq étages, la construction d'un nouveau quartier, principalement de logement, est actuellement en cours. La proximité avec ce dernier modifiera fortement la situation du quartier de la Baraque, resté jusqu'ici quelque peu à l'écart du centre urbain.

3 — Située dans la province du Brabant wallon, Louvain-la-Neuve est une ville-nouvelle dont les premiers bâtiments sont sortis de terre au début des années 1970. Elle a été érigée pour accueillir la section francophone de l'Université catholique de Louvain, scindée à la suite des querelles linguistiques qui ont animé la Belgique à la fin des années 1960.

1  
Extrait de la carte dite  
de Ferraris montrant le  
« Hameau de la Baraque »,  
1770–1778. Source :  
Géoportail de la Wallonie,  
Service public de Wallonie  
<http://geoportail.wallonie.be>



des divers documents urbanistiques et mes tentatives de produire de nouveaux plans ont révélé que les outils traditionnels de l'architecture (ou, en tout cas, la manière dont je les mobilisais alors) montraient certaines limites, éprouvaient certaines difficultés pour décrire le quartier de la Baraque. De nombreux aspects et qualités évidents lors d'une simple visite du lieu sont bien souvent absents de ces représentations (ou dessins) en plan. Il est par ailleurs apparu lors de ce travail que d'autres types de documents, notamment écrits – comptes rendus de réunions, chartes, dossiers de présentation – et photographiques permettaient de rendre compte de certains aspects et caractéristiques du quartier, absents des documents urbanistiques.

### « Faire parler » les documents

La présentation s'est articulée autour d'une sélection de documents permettant d'illustrer les grands jalons de l'histoire du quartier, que nous avons tenté de « faire parler », pour commenter et raconter ce dont ils sont la trace, mettre en avant les questions (et les réponses) qu'ils suscitent. Ceci dans la perspective de nourrir les interrogations liées au devenir du quartier.

Sur un premier document, une portion de la carte des Pays-Bas autrichiens établie entre 1770 et 1778 par le comte Joseph de Ferraris (1726–1814), l'inscription « Hameau de la Baraque » apparaît à côté de quelques bâtisses entourées de champs et de vergers (fig. 1). Si, à l'époque, le hameau n'était composé que de trois ou quatre habitations ou fermes, la carte nous donne une quantité d'informations sur le territoire qui entourait ces quelques bâtisses. Cette carte militaire en couleur, entièrement dressée à la main, représente en effet avec minutie certains éléments du paysage de la Baraque : chaussées, chemins, sentiers, haies, champs, vergers, bois, cours d'eau ou encore relief. Le plateau de Lauzelle, sur lequel est situé le hameau, est alors très peu peuplé et composé principalement de champs. Il le restera jusqu'au début des années 1970.



2a



2b



2c

2a-c  
*Études préalables du PPA10.*  
Université Catholique de  
Louvain, Groupe Urbanisme  
et Architecture (UA), 1973.  
Source : Archives de la Ville  
d'Ottignies-Louvain-la-Neuve,  
Service Urbanisme, Plan Parti-  
culier d'Aménagement, Quartier  
de la Baraque (PPA n°10), 1973.  
2a. phase 1973.  
2b. phase 1975.  
2c. phase 2000.

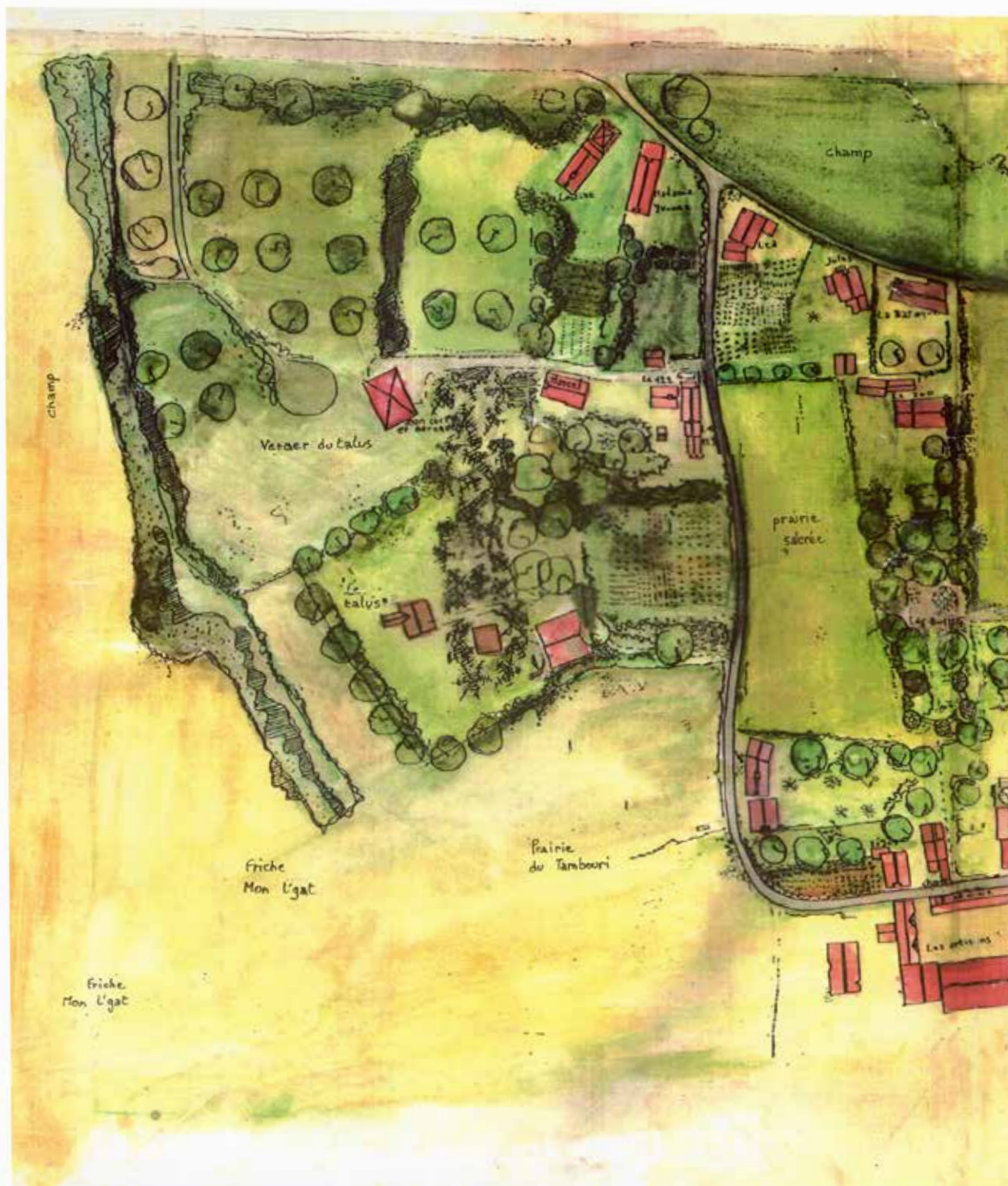
Une série de trois plans, établis près de deux siècles plus tard, permet de raconter le bouleversement dont le hameau est alors l'objet (fig. 2a–c). Ces plans représentent trois phases successives d'un projet d'aménagement du « quartier de la Baraque ». Ils ont été réalisés en 1973 par les urbanistes du groupe UA<sup>4</sup>, engagés par la section francophone de l'Université catholique de Louvain. Cette dernière est devenue propriétaire de 900 ha de terrains, anciennement liés aux activités agricoles et à exproprier pour y construire une ville-université.

Dans le texte qui accompagne les plans, les urbanistes du groupe UA expriment leur souhait de préserver et d'« intégrer » le hameau à la ville. Pourtant, ce souhait ne transparaîtra pas clairement dans les plans d'aménagement. Les trois plans représentent une portion très limitée du territoire, se focalisant sur le hameau, tout en faisant abstraction de son environnement. Le premier plan met en évidence les habitations et voiries existantes et esquisse les aménagements futurs, représentés dans les deux autres plans. Ceux-ci prévoient en quelque sorte de « fondre » les habitations existantes dans le moule d'un quartier résidentiel projeté, un lotissement organisé autour de deux boucles de desserte automobile. Sur ces deux plans, rien ne permet de discerner la présence d'un ancien hameau. Un Plan d'aménagement particulier (PPA) synthétisant la série de trois plans décrite ici est adopté en 1973.

Un autre plan, datant de 1977 et réalisé par Marielle Veckmans, une habitante du quartier, donne une tout autre image de ce territoire (fig. 3). Il témoigne du fait que des événements inattendus sont venus perturber les projets des urbanistes. Ce plan représente en couleur et en détail les arbres, massifs et haies qui peuplent le hameau ainsi que les vieilles voiries et bâtisses qui le composent, évoquant la situation dépeinte par la carte Ferraris. Mais à ces éléments s'ajoutent des regroupements de petites constructions, dispersées entre les arbres des vergers ou des sous-bois. Il s'agit d'habitations alors peu habituelles : des roulotte foraines, des serres viticoles, des dômes géodésiques, des cabanes en bois, etc. Elles ont été installées et/ou construites par des groupes d'étudiants, venus se joindre à d'anciens habitants de la Baraque qui refusaient l'expropriation de l'UCL<sup>5</sup>. Le plan permet de situer les différents regroupements d'habitats établis par les étudiants, auxquels ceux-ci donnent rapidement des noms. Au centre du plan se situe la zone nommée « Les Bulles », composée alors de cinq dômes géodésiques implantés dans un sous-bois. Au sud, le plan fait apparaître une dizaine de roulotte disposées en cercle dans un verger rectangulaire entouré par une haie. Ces roulotte seront par la suite déplacées un peu plus loin au nord, dans une zone aujourd'hui appelée « le Talus ». Plus à l'est, on peut voir le troisième regroupement d'habitations, le plus dense, dénommée « le Jardin ».

4—Le groupe Urbanisme et Architecture (UA) était coordonné par Raymond Lemaire, professeur à l'UCL et historien de l'art, Pierre Laconte, économiste, et Jean-Pierre Blondel, urbaniste et architecte. Ce dernier avait un rôle décisif sur le plan des conceptions urbanistiques et architecturales et était également chargé de choisir ses collaborateurs, sélectionnés en grande partie parmi ses anciens élèves de La Cambre. Ils formaient une équipe d'une petite quinzaine de personnes, particulièrement jeunes (entre 22 et 30 ans).

5—Pour une description plus détaillée de l'histoire du quartier de la Baraque, voir Geerts (2018).



3  
Dessin du quartier de la  
Baraque, réalisé par Marielle  
Veckmans, vers 1977. Source :  
Archives du quartier de la  
Baraque.





## le plan d'aménagement.

Le comité de quartier et le dialogue avec les autorités.

Parties en présence.

-Les autorités communales disposant des pouvoirs de décision en matière d'aménagement du territoire sous contrôle de l'Etat.

-L'université, propriétaire du terrain, qui élabore les plans, timing et méthodes d'aménagement concernant celui-ci, par l'intermédiaire de son architecte-urbaniste: le groupe U.A.

-Les habitants, déjà présentés dans ce dossier, qui désirent intervenir dans les décisions concernant leur environnement, de manière à ce que le cadre de vie qu'on leur prépare corresponde mieux à leur identité.

L'aboutissement à la concertation.

-En mai 1977 l'UCL invite les habitants à donner leur avis sur le plan particulier d'aménagement n°10 concernant l'aménagement futur du quartier.

-Les habitants décident de répondre à l'invitation. Même plus, ils se constituent en comité de quartier, afin de devenir un interlocuteur valable et représentatif vis-à-vis des pouvoirs universitaires et communaux.

-Il exprime dans un premier document écrit les lignes directrices de l'aménagement du quartier tel qu'il le voit (voir annexe )

Ce document est lu le 1<sup>er</sup> juin 1977 aux représentants de l'UCL et à monsieur Cattelain, échevin des travaux publics d'Ottignies, en présence de plus de cinquante habitants du quartier représentant tous les groupements.

15



4

4  
Extrait de la publication « Le quartier de la Baraque... Un hameau face à la ville... Un quartier de la ville », Comité de Quartier de la Baraque, Louvain-la-Neuve, autoédition, 1978.  
Source : Archives du quartier de la Baraque.

Le plan de Marielle rend compte de l'expérience d'habitants, attachés à leur « coin de terre » et sensibles aux éléments qui le composent : habitations, végétation, voiries et chemins. Au contraire des plans des urbanistes, qui restent très extérieurs, ce plan fait apparaître la vie foisonnante, humaine et non humaine, qui habite ce territoire en constante transformation.

Un autre document, un dossier de présentation du quartier datant de 1978 (Comité de quartier de la Baraque, 1978), permet de raconter l'histoire de ces nouveaux arrivants qui sont accueillis chaleureusement par les anciens habitants du hameau dès 1975 (fig. 4.5). Ensemble, anciens et nouveaux habitants s'organisent sous la forme d'un Comité de quartier et s'opposent au plan prévu par l'Université. En 1977, à la suite d'une invitation de l'UCL à donner son avis sur le plan d'aménagement du quartier, le Comité de quartier exprime ses intentions, ses désirs ainsi que ses critiques et propositions vis-à-vis de ces plans. Les grandes lignes de l'avis du Comité sont les suivantes :

- « – le maintien du cadre de vie des habitants ;
- le maintien et le développement des caractéristiques du quartier : d'un village rural, faire un village urbain intégré à Louvain-la-Neuve ;
- infrastructures routières sobres et comprenant les routes actuelles non modifiées ;
- liberté plus grande d'implantation et de matériaux que dans l'actuelle Louvain-la-Neuve ;
- rythme modéré et individuel d'installation, indispensable pour garantir un développement équilibré du village ;
- respect de l'aspect physique du terrain, notamment le chemin de Gilly, existant depuis plusieurs centaines d'années ;
- des espaces réservés aux expériences d'habitat tels que ceux existant actuellement dans le quartier ;
- la constatation que le PPA10 est incompatible avec les volontés citées ;
- une demande de réponse rapide de l'UCL et de la commune concernant la révision de ce PPA et l'élaboration d'une commission de concertation » (Comité de quartier de la Baraque, 1978 : 9).

Dans le dossier de présentation, les habitants résument ainsi la situation :

« Les quelques habitants qui ont réussi à rester sont très attachés à leur quartier. Quant aux différents groupes arrivés depuis l'existence de L-L-N, le hasard (peut-être) les a dotés d'un certain dynamisme, d'une bonne dose d'originalité et très vite d'un grand attachement à leur quartier. Face au plan proposé par l'UCL pour intégrer le quartier à la future ville, tout ce petit monde s'est organisé ; refusant l'application d'un plan qui détruisait le caractère de leur quartier et exigeant un nouveau plan élaboré en concertation avec eux. Ce goût des habitants pour la prise en charge de leur environnement est renforcé par plusieurs expériences d'autoconstruction par des groupes d'étudiants essayant d'autres formes de logement » (Comité de quartier de la Baraque, 1978).

Le texte est accompagné de photographies de l'ancien hameau et des nouvelles constructions ou roulotte récemment installées. Ces prises de vue précisent les manières dont les habitants envisagent les relations entre l'ancien hameau, ses vieilles bâtisses, ses routes étroites, ses champs et ses jardins, et les nouvelles habitations expérimentales. Elles témoignent également de l'insertion discrète des roulotte et des habitats expérimentaux dans le paysage du hameau, ses vergers et ses parties boisées.

À la suite de l'opposition des habitants au plan d'aménagement, des négociations entre le Comité de quartier et l'UCL débutent. Celles-ci aboutiront, au début des années 1990, à un nouveau plan, intégrant en grande partie les souhaits des habitants : le maintien du cadre du hameau, de ses routes, une densité moins forte, et, surtout, une reconnaissance urbanistique inédite en Belgique de « zones d'habitat alternatif » où les expérimentations des étudiants pourront continuer.

En s'attardant sur ces documents, il apparaît que chacun restitue une image différente du quartier. Chaque document traduit ou met l'accent sur certains aspects et en dissimule d'autres.

À l'issue de cette première partie de présentation des transformations de la Baraque, une remarque d'Élie Pauporté attire notre attention sur une caractéristique des plans et des documents présentés :

« Le récit vu comme ça du développement du quartier semble assez paisible. Il faut cependant se remettre dans le contexte : Louvain-la-Neuve est arrivée au début des années 1970, il n'y avait que des champs et l'UCL avait beaucoup à faire pour construire la ville et donc laissait un petit peu aller certaines zones périphériques, ce qui a permis le développement du quartier. Mais ça a été un combat. On a vu que le plan qui acte les zones qu'on appelle "pyjama" (plan qui officialise des zones d'habitat alternatif) est un plan qui date de 1990. C'est donc à peu près vingt ans de négociations, voire de conflits, avec des tentatives d'expulser les étudiants. Tout cela n'a pas été un déroulement paisible. »

Les documents présentés, et en particulier les plans, affichent, en effet, une forme de calme, de fixité, ne laissant pas percevoir les conflits et tensions présents en arrière-fond. Ces plans ont cristallisé un moment, une décision, un récit et ne racontent pas les événements qui ont mené à leur production. Il apparaît également que le caractère « paisible » des documents s'accroît avec l'ancienneté de ceux-ci, autrement dit « le caractère conflictuel de la production de la documentation s'efface avec les années », comme le soulignait Grégoire Cousin lors des discussions qui suivirent la présentation. Ainsi, les documents présentés, qui datent parfois de plus de quarante-cinq ans, nécessitent la parole et les récits de ceux qui les ont portés pour en rappeler les circonstances, souvent tendues, de production.



1a



1b

1a–b

a. *Le Jardin dans les années 1980*. Photo : Archives du quartier de la Baraque.

b. *Le Jardin*. Photo : Bibiana Vescovi, 2002.

## L'urbanisme « entre nous »

Depuis l'arrivée des étudiants et de leurs expérimentations architecturales, les aménagements et habitations au sein des trois regroupements – le Talus, les Bulles et le Jardin (délimités depuis le début des années 1990 comme « zones d'habitat alternatif ») – ne suivent pas un processus de planification classique. Il existe cependant des formes de conventions collectives cadrant les pratiques constructives et les manières d'habiter ce territoire. Ces règles, la plupart du temps tacites ou seulement orales, sont apparues au fur à mesure de l'organisation du quartier et en fonction des habitants qui y résident alors.

Un document intitulé *La Charte du Jardin, consignes pour une vie collective* (Habitants du Jardin, s. d.) est posé sur la table de l'auditoire. Il s'agit de la première mise par écrit de principes de vie collective, elle date du début des années 1990. Elle fait suite à des conflits internes, dus entre autres à la densification et à la diversification des habitants. Face à ces difficultés, les habitants de la zone du Jardin ont décidé de faire appel à un médiateur externe afin d'apaiser les relations entre ses habitants. Les premières discussions avec le médiateur ont fait apparaître que les tensions, loin d'être le résultat de divergences entre groupes opposés, pourraient venir de l'existence concomitante de conceptions différentes et non explicitées quant à la vie au quartier. Un long travail s'ensuit qui consiste à définir ensemble des dénominateurs communs. Ce travail aboutit à la rédaction de la Charte du Jardin. Celle-ci n'est pas définie comme un règlement, mais plutôt comme « [...] la trace d'autant d'années de vie au quartier. Elle est l'écho de consignes de vie qui sont apparues au fil des saisons, imaginées par les habitants qui se sont installés ici pour un an ou pour la vie. Si ces quelques règles nous servent de piste pour vivre ensemble, elles s'inscrivent dans un espace de liberté où beaucoup de choses deviennent possibles » (Habitants du Jardin, s. d.).

Les habitants n'inventent donc pas de nouvelles règles ou consignes, mais mettent par écrit, formalisent des pratiques jusqu'ici adoptées et respectées communément. On peut dire que ces pratiques sont assez proches des coutumes<sup>6</sup>, la coutume étant définie comme un « usage juridique oral, consacré par le temps et accepté par la population d'un territoire déterminé » (Entrée « Coutume », 1994).

Une partie de la Charte contient des prescriptions par rapport à l'implantation des habitats et la construction ou l'extension d'habitations. L'habitat alternatif y est tout d'abord défini comme un « habitat autoconstruit et auto-entretenu. Ceci amène à une maîtrise des techniques par l'occupant, un volume modeste, une construction légère. Par ses caractéristiques de construction et d'esthétique, l'habitat est intégré dans un site naturel qui le prédomine » (Habitants du Jardin, s. d.).

6—Si la coutume, ou droit coutumier, a désormais une place très limitée dans la législation, elle y tenait un rôle central pendant tout le Moyen Âge. Ce type de droit est aujourd'hui redécouvert et mis en avant par les auteurs et chercheurs étudiant la notion de « biens communs ». Voir, p. ex., Dardot et Laval, 2014, ou encore Cornu, Orsi, Rochfeld, 2017.

La Charte prévoit que les constructions ou modifications importantes d'une habitation doivent être présentées et soumises à concertation à l'ensemble des habitants du Jardin présents lors des réunions<sup>7</sup>. Cette présentation se fait généralement à l'aide d'esquisses, de dessins, de plans qui permettent aux autres habitants de se figurer la future construction. Tout en encadrant des pratiques constructives, la Charte diffère des réglementations urbanistiques par le mode prescriptif qu'elle utilise. Là où les réglementations urbanistiques usuelles se basent sur des prescriptions précises et définies de manière fixe, le principe utilisé à la Baraque est basé sur l'avis des autres habitants et n'est donc jamais défini une fois pour toutes. L'acceptation ou le refus ne dépend pas de critères réglementaires abstraits, mais bien de la concertation avec la communauté, qui se base sur des critères situés (« volume modeste », « construction légère », « intégré au site naturel »), toujours mouvants et modifiables.

### **La question de la valeur**

La Charte du Jardin établit également que les habitations ne peuvent faire l'objet de spéculation. Elle souligne que cet aspect doit être surveillé par le quartier, mais qu'il nécessite un débat plus ample. Ce débat aura lieu dans les années qui suivront la rédaction de la Charte (début des années 1990), lorsque l'UCL demande aux différentes « zones d'habitat alternatif » de s'organiser sous forme d'une personnalité juridique afin de pouvoir louer les terrains jusqu'ici occupés. Non sans désaccords et débats internes, les habitants rédigent alors les statuts d'une asbl<sup>8</sup>. Ces statuts sont posés sur la table de l'auditoire et permettent d'aborder la question de la spéculation et de la valeur des habitations du quartier.

La question de la valeur économique des habitations et du mode de passation ou de vente est aujourd'hui encore d'actualité. Dans le cadre de sa recherche doctorale, Philippe De Clerck s'est penché sur cette question. Lors du colloque, il a présenté en quoi ce débat est complexe et lie la situation spécifique du quartier avec le cadre plus large dans lequel il est implanté : Louvain-la-Neuve, le Brabant wallon, la Belgique.

Durant les premières années de vie dans les zones d'habitat alternatif, la passation ou vente des habitats ne posait pas vraiment de problèmes : les logements étaient transmis moyennant des sommes modiques voire symboliques, correspondant souvent à une valeur d'usage (calcul à partir du nombre d'années vécues dans l'habitat par exemple). Vers la fin des années 1990 et le début des années 2000, plusieurs facteurs expliquent l'évolution vers une situation où le prix des habitations devient objet de débats entre les habitants. Tout d'abord, il y a un facteur démographique : le nombre d'habitants augmente, certains agrandissent

7—L'ensemble des décisions collectives concernant la vie dans les zones d'habitat alternatif est pris lors de réunions. Il existe des réunions par zone, qui ont lieu de manière régulière (en moyenne une fois par mois, bien que cela varie en fonction des zones et des besoins), et des réunions de « Grand Quartier » qui rassemblent les trois zones et qui concernent principalement les différentes négociations avec les autorités de la ville.

8—Celle-ci ne verra cependant jamais le jour. Les habitants envisagent actuellement de s'organiser selon une fondation. Pour plus de détails sur ces questions, voir Geerts (2018).

et investissent dans leur habitation de manière plus durable, avec des matériaux plus performants et souvent plus chers. La notion de confort évolue également, comme le fait remarquer Philippe :

« On a parlé de cette graduelle sédentarisation, du fait qu'il y a de plus en plus d'enfants et de familles et donc des exigences de confort qui font que beaucoup de logements vont devenir, si pas proches, beaucoup moins éloignés qu'auparavant de la notion de confort standardisé qu'on trouve aux alentours. »

Ensuite, on observe un rapprochement culturel : l'habitat alternatif fait aujourd'hui l'objet d'une attractivité renouvelée, comme l'évoque bien Philippe :

« L'économie de marché trouve toujours des moyens d'intégrer, au moins partiellement, les idéaux militants. Aujourd'hui on médiatise de toutes parts les éco-villages, les yourtes, le terre-paille, le mouvement "tiny house", etc. Il y a une forme d'acceptation culturelle des modes de vie alternatifs qui, même s'ils restent alternatifs, sont beaucoup moins oppositionnels qu'ils ne voulaient l'être. On trouve un moyen pour en appeler à la classe moyenne avec des formes assez similaires. Ensuite, la Baraque elle-même devient très connue, est souvent publiée, il y a même un article spécifique à propos du quartier sur le site de la commune. [...] Tout ceci génère une forme d'attractivité. »

Ainsi, de nombreuses personnes expriment leur souhait de vivre au quartier, cependant les périmètres d'habitat alternatif étant limités et la densité d'habitat étant déjà fort élevée, il est aujourd'hui quasiment toujours nécessaire d'attendre le départ d'un habitant pour s'y installer. Les demandes pour vivre au quartier dépassent aujourd'hui largement les places disponibles, ce qui n'était pas le cas pendant les années 1970.

Enfin, comme évoqué plus haut, la ville s'étend, se rapproche. Cela génère une forme de pression foncière, comme le fait remarquer Philippe :

« On est quand même dans la commune la plus chère de Wallonie, ce n'est pas rien. Au début des années 2000, on voit des reventes se faire à dix fois le prix de ce qui avait été acheté dix ans auparavant dans le quartier. Il y a un décalage entre la valeur d'usage qu'on veut faire primer dans le quartier et la valeur d'échange qui bon gré mal gré s'impose, notamment au travers de cette notion d'attractivité. »

Cette situation mènera à la création par les habitants d'un dispositif de plafonnement des prix de revente, basé entre autres sur le prix de matériaux, sur l'usure liée au temps, et également sur le fait que l'habitant construit lui-même son habitation ou s'il fait appel à des professionnels (si la majorité des habitations sont autoconstruites par les habitants, quelques-uns font le choix de les faire construire par des professionnels). Cependant, la manière de calculer ces plafonds fait encore



11a



11b

11a-b  
*Le Talus.*  
Photos: Élie Pauporté, 2002.





III a



III b

III a-b  
*Le Talus.*  
Photos : Élie Pauporté, 2002.

débat au sein du quartier et certaines ventes ne respectent pas les plafonds définis. Les marges de manœuvre du quartier face à cette augmentation des prix sont faibles. Ceci s'explique de plusieurs façons : tout d'abord, le quartier n'a que très peu de prise sur cette attractivité ; ensuite, l'imposition d'une règle est compliquée (comme on l'a vu, la Charte est plutôt un guide, et non un texte de loi), ce qui fait que le système de plafonnement est peu opérant si certains s'y soustraient ; enfin, le décalage entre les prix que les habitants souhaiteraient appliquer au quartier et les prix pratiqués dans la région est tellement important qu'il devient difficile à un habitant de partir du quartier pour vivre ailleurs, le prix de la vente de son habitation ne permettant pas d'acquérir un logement ailleurs.

Aux yeux de Philippe, une manière de soulager quelque peu la pression subie par le quartier serait de créer d'autres lieux d'habitat alternatif ou encore de développer des modèles fonciers alternatifs (tels que, par exemple, les Community Land Trust<sup>9</sup>).

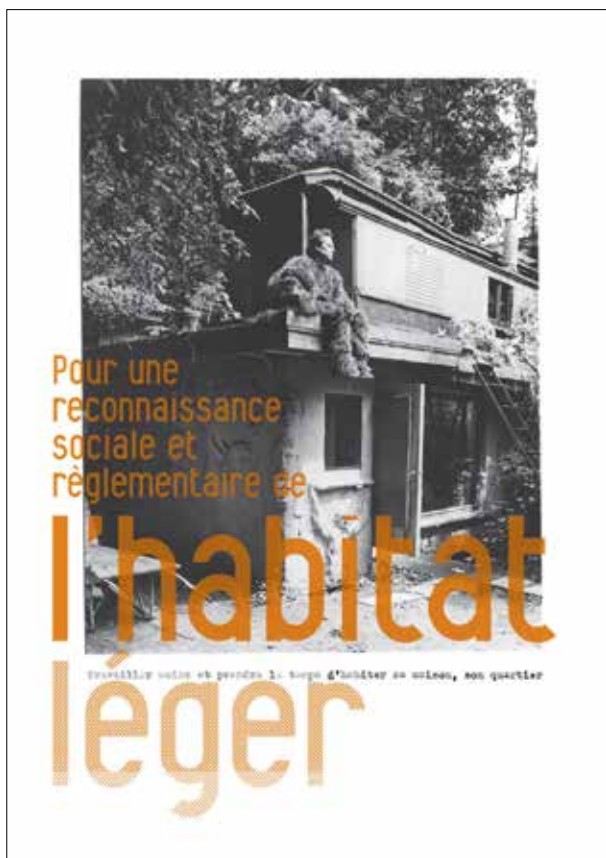
La possibilité de création d'autres zones d'habitat alternatif est d'ailleurs envisagée par la commune d'Ottignies-Louvain-la-Neuve, qui a récemment mis à jour son Schéma de structure communal (SSC) et son Règlement communal d'urbanisme (RCU) dans ce sens. Dans la définition des « périmètres des quartiers d'habitat alternatif », une recommandation explicite la volonté de multiplier ce type d'habitat :

« Ce type de bâti est considéré comme une solution envisageable pour répondre à la crise du logement, au défi énergétique, à l'évolution de la taille des ménages et au souhait de rechercher de nouveaux modes et formes d'habiter. La ville considère que ce type d'expérience ne doit pas se cantonner uniquement au quartier de la Baraque, mais doit pouvoir être pris en considération au sein de périmètres cohérents déterminés sur l'ensemble du territoire de la ville. À cet effet, il est intéressant que, en fonction de leur localisation et de leur accessibilité aux transports en commun, aux services et aux équipements, les futurs grands projets d'urbanisation intègrent un espace dédié à l'implantation "d'habitat léger"<sup>10</sup>. »  
(Commune d'Ottignies-Louvain-la-Neuve, 2016).

Que cette possibilité soit envisagée par la ville est une avancée notable, cependant, comme nous le verrons dans la suite de ce texte, l'encadrement de ce type d'habitat par des plans d'urbanisme, la possibilité de reproduire, de planifier des formes d'habitat similaires à celles de la Baraque posent énormément de questions.

9—Voir, p. ex., la plate-forme Community Land Trust (CLT) de la Région wallonne : <https://www.cltw.be/>. Pour elle, un CLT est « une organisation sans but lucratif qui acquiert, possède et gère des terrains et des bâtiments pour le bien de la collectivité pour les maintenir accessibles à perpétuité à des personnes plus fragilisées et faire de la terre un bien commun, géré par la collectivité ». On assiste actuellement à un intérêt grandissant envers ces derniers, tentant, entre autres, de répondre à la crise du logement, en permettant l'accès à la propriété à des familles à bas revenus.

10—Je reviens sur ce terme dans la suite du texte.



5  
 Couverture du «*Mémo-  
 randum de l'habitat léger*»,  
 Court-St-Etienne, 2016.  
 Source : Réseau brabançon  
 du droit au logement.

### Ceci n'est pas un logement

Si la présence du quartier de la Baraque et les longues années de négociations avec les autorités universitaires et communales ont influé sur les règlements locaux d'urbanisme, de nombreux obstacles d'ordre juridique ou urbanistique empêchent actuellement la reproduction du type d'expérience, et de logements qu'on trouve à la Baraque. En effet, sont, jusqu'à une date très récente, restés illégaux et irrecevables, et ce, principalement pour des questions de normes de salubrité et d'aménagement du territoire. Vincent Wattiez, habitant de la Baraque et coordinateur du RBDL (Réseau brabançon du droit au logement), travaille précisément à la reconnaissance culturelle et juridique de ces habitats « hors-normes ».

Lors de la présentation au colloque, Vincent Wattiez a dressé un portrait de la situation actuelle de cette lutte pour légaliser et permettre ces formes d'habitat. Un premier travail a été mené sur une période de trois ans avec divers habitants des zones dites d'habitat permanent dans des « zones de loisirs », des « gens du voyage » et des personnes séjournant dans des « zones d'habitat alternatif ». Le fruit de ce travail est un *Mémoire pour la reconnaissance sociale et réglementaire de « l'habitat léger »* (RBDL, 2016) (fig. 5). Ce terme entend regrouper une grande diversité de situations, de types d'habitat : roulotte, yourte, caravane (résidentielle ou non), chalet, « tiny house », kerterre, maisonnette en terre-paille, dôme, mobil-home, cabane...

« Ce Mémoire détaille ce que nous entendons par habitat léger et ses raisons d'être, ainsi que les aspects transversaux qu'il réunit (environnement, travail, mobilité, droits sociaux ...). Nous revendiquons la nécessité de lier l'art d'habiter (Illich, 1992) au droit au logement. Qu'il soit un choix de vie ou une solution transitoire, l'habitat léger est une solution valable à la crise du logement » (RBDL, 2016 : 3).

Ce texte souligne la nécessité d'un accompagnement juridique de ce type d'habitat, comprenant un cadre réglementaire et la création d'un outil urbanistique adapté. Vincent insiste également sur l'importance de la reconnaissance culturelle, nécessaire avant de faire changer la réglementation.

En 2018, une étude juridique est entamée par un ensemble d'associations et de juristes, avec une subvention des ministres du Logement et de l'Aménagement du territoire<sup>11</sup>. Cette étude a mené le Code wallon du logement à intégrer une définition de « l'habitation légère » le 30 avril 2019, ce qui constitue une avancée significative dans la reconnaissance de ces habitats. La définition de ces habitations a été pensée de manière à inclure une grande diversité de situations :

« l'habitation qui ne répond pas à la définition de logement [...] mais qui satisfait à au moins trois des caractéristiques suivantes : démontable, déplaçable, d'un volume réduit, d'un faible poids, ayant une emprise au sol limitée, autoconstruite, sans étage, sans fondations, qui n'est pas raccordée aux impétrants »<sup>12</sup>.

Malgré cette avancée juridique importante, il reste encore de nombreux freins au développement de l'« habitat léger ». Vincent Wattiez, tout comme Vincent Pourcelle, lui aussi habitant du quartier, insiste sur la lourdeur des procédures de délivrance des permis d'urbanisme, inadaptés à ce type d'habitat, ainsi que sur l'inadéquation des normes de salubrité à ces habitations. « Le Talus », l'une des zones d'habitat alternatif de la Baraque, est actuellement en train d'essayer d'obtenir un permis d'urbanisme afin d'être régularisé.

L'analyse du quartier de la Baraque permet de pointer certaines caractéristiques liées à l'insertion d'« habitations légères » dans le paysage. Le rôle significatif joué par la végétation au quartier y est central. La forte présence de la végétation, que l'on peut faire remonter à la fondation du hameau, tient, entre autres, au statut collectif du sol. Il n'existe en effet pas de jardins privés, pas de séparations physiques très claires telles que des haies, murs ou grillages entre les habitations. La végétation est, comme le sol, un bien commun géré collectivement. Elle a un rôle dans l'organisation spatiale des zones alternatives.

11—Habitat et Participation (H&P), le RBDL, l'UCLouvain, l'Université Saint-Louis, le RWDH (Rassemblement wallon pour le droit à l'habitat), le CMGVR (Centre de Médiation des Gens du Voyage et des Roms) et le collectif HaLé !

12—Définition de l'habitation légère dans le projet de décret modifiant le Code wallon du logement et de l'habitat durable en vue d'y insérer la notion d'habitation légère, voté à l'unanimité au Parlement wallon le 30 avril 2019.

En observant celle-ci, on remarque que les habitations sont bien souvent disposées autour de sortes de « clairières », espaces centraux collectifs dans lesquels on trouve moins de végétation, où l’herbe est tondue et les arbres taillés. Les habitations sont généralement tournées vers cet espace central, sur lequel donnent souvent les portes d’entrée. Derrière les habitations, on trouve une végétation plus dense et moins entretenue qui crée un « rideau végétal ».

La végétation à la Baraque n’est donc pas un fond uniforme sur lequel se posent les habitations, mais bien un élément intimement lié au type d’habitat qui s’y trouve. Habitat et végétation forment et organisent les espaces du quartier. La prise en compte de ces relations étroites entre les habitants, les habitats et leur milieu pourrait contribuer à la complexification d’un cadre urbanistique pour permettre l’implantation d’habitat léger *dans* le paysage. Ensemble, ceux-ci forment ce que l’écrivain américain John Brinckerhoff Jackson nomme un « paysage habité » ou « paysage vernaculaire »<sup>13</sup>.

### **Maintenir un esprit d’expérimentation**

La régularisation du quartier de la Baraque pose de nombreuses questions. Si elle est susceptible de permettre d’obtenir une forme de sécurité, cela signifierait aussi une perte d’autonomie, si centrale dans la vie du quartier de la Baraque, et une coupure de plus en plus grande avec un milieu en évolution. Vincent Pourcelle relate la situation actuelle au cours du colloque :

« Le passage d’un urbanisme “entre nous” à un urbanisme qui passerait par le niveau officiel est une question qui remonte aux origines du quartier. Il y a eu plein de tentatives auparavant. [...] On arrive maintenant, pour une partie du quartier, à un stade très avancé de régularisation passant par un permis d’urbanisme. »

Selon lui, il existe de moins en moins de réticences vis-à-vis de la régularisation au sein du quartier. Vincent Pourcelle reste cependant prudent face à cette régularisation, ou souhaiterait en tout cas utiliser cette procédure pour expérimenter des modifications des outils urbanistiques tels que le permis d’urbanisme :

« J’ai l’impression qu’effectivement avec ce qui nous entoure, la ville de Louvain-la-Neuve, on devra aller vers une forme d’officialisation du quartier. Et par là, je pense que la force qu’il y a toujours eu dans le quartier de la Baraque et qui reste présente, c’est la force de l’expérimentation, de proposer des nouvelles solutions, des nouvelles idées, etc. Donc, en ce qui concerne le permis, ce que j’aurais envie de défendre (et on est plusieurs à aller dans ce sens), c’est d’atteindre quelque chose qui permette de conserver cet “auto-urbanisme” que nous pratiquons et ceci passerait par un point fondamental :

13—La notion de « paysage habité » ou « paysage vernaculaire » est utilisée par John Brinckerhoff Jackson dans l’ouvrage *A la découverte du paysage vernaculaire* (Jackson, 2003). L’auteur y établit une distinction entre le « paysage politique » (produit par le pouvoir) et le « paysage vernaculaire » (fabriqué localement par les habitants), qui révèle deux manières d’aménager l’espace.



iv a



iv b

iv a–b

a. *Le Talus*. Photo : Bibiana Vescovi, 2002.

b. *Le Talus*. Photo : Françoise Racquez, 2012.



va



vb

va–b

a. *Les Bulles*.

Photo : Archives du quartier  
de la Baraque, 1985.

b. *Les serres dans la zone  
« le Jardin »*. Photo : Françoise  
Racquez, années 1980.

se passer de la signature d'un architecte pour la construction des maisons. Parce que c'est l'un des bras de fer qu'il y a dans ces permis de régularisation. [...] . On [La Baraque] a force d'exemple à l'heure actuelle, on est sous le feu des projecteurs, alors autant continuer à avoir ce côté pionnier, et donc à passer par la revendication de revenir à une architecture vernaculaire, sans architecte et en montrant que c'est valable parce que ça fait quarante-trois ans que ça existe, il n'y a encore aucune maison qui s'est écroulée sur qui que ce soit. Cela pourrait passer par, au lieu de rentrer un permis d'urbanisme pour chaque maison, plutôt avoir une franchise où, tous les cinq ans, on fait un renouvellement du permis collectif. »

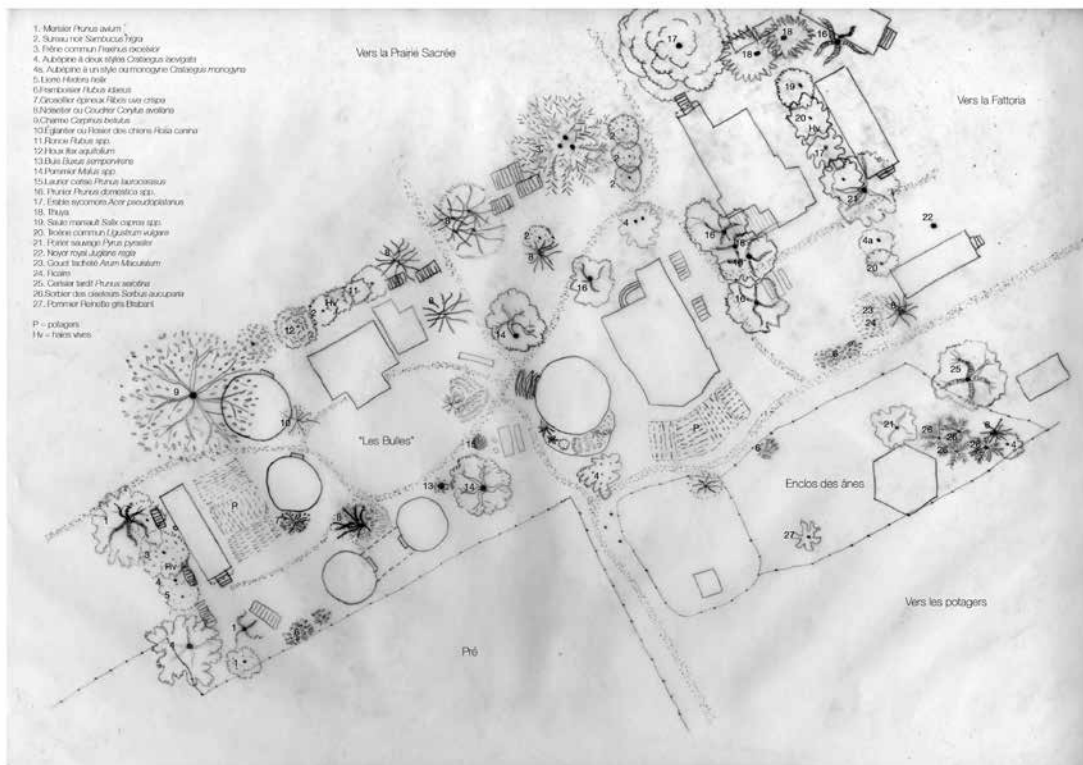
### Représenter un processus

Dans son mémoire de fin d'études, Élie Pauporté (2002) a décrit l'évolution des habitats du quartier de la Baraque qui, à la suite de la reconnaissance urbanistique de « zones d'habitat alternatif » au début des années 1990, s'agrandissent peu à peu et s'ancrent de manière plus franche dans le milieu. Rendre compte avec les outils de l'architecture, qui semblent pourtant *a priori* bien équipés pour cette tâche, des transformations architecturales, des additions et extensions successives, de ces formes de « gonflements » d'habitations, se révèle être un exercice particulièrement difficile. L'expérience d'Élie Pauporté témoigne de cette difficulté, celui-ci ayant finalement préféré la photographie aux plans comme médium de représentation du quartier :

« À l'époque de mon mémoire je ne me suis pas vraiment posé la question de ce qui serait l'outil le plus juste pour représenter le quartier. J'ai essayé de faire des relevés ... c'était impossible, ça m'a pris un temps fou, ne serait-ce que pour faire une habitation, et donc c'est plutôt un abandon qu'un choix réfléchi. *A posteriori* je me dis qu'en fait, cela correspond assez bien à l'ensemble du processus du quartier, qui n'est pas dans un processus de planification, mais qui est dans l'expérience directe, le vécu, la présence. Et donc qui met en place des choses qui sur plan peuvent paraître aberrantes, impossibles, qui ne sont pas le fruit d'une prise de distance et d'une anticipation par la planification, par des dessins préalables, mais qui se réalisent directement. [...] Effectivement, la photographie rend beaucoup mieux compte de ces dimensions que le plan. »

Comme l'exprime bien Élie, une caractéristique essentielle des habitations, et d'ailleurs de l'aménagement du quartier en général, est de ne pas être le résultat d'une planification, mais plutôt d'un lent processus de modifications successives. Ceci ne veut pas dire que ces extensions et adjonctions de bâti n'ont jamais recours à des plans, plutôt que les habitations ne sont pas pensées comme des objets finis. Ce sont des objets amenés à évoluer dans le temps en fonction des circonstances, souvent imprévisibles (l'arrivée d'un nouveau-né, l'installation d'un conjoint, le départ d'un adolescent devenu jeune adulte, etc.). Une pièce sera alors ajoutée, un séjour agrandi, une nouvelle roulotte adossée et connectée à l'existant. Et ce processus est difficilement traduisible dans un relevé en plan.





6



7

6  
 Relevé de la végétation du quartier de la Baraque « les Bulles », travail en cours. Élaboration : Vincent Pourcelle et Gaspard Geerts, 2018.

7  
 Extrait d'une interview filmée avec des habitants du quartier de la Baraque. Élaboration : Olivia Molnar et Gaspard Geerts, 2018.

Comme nous l'avons vu, ceci est également vrai pour l'aménagement des zones d'habitat alternatif : il n'existe pas de « plan d'urbanisme » ou de planification générale de ces zones, ni d'ailleurs de parcelles ou de délimitations de propriété à l'intérieur de ces zones. L'implantation des habitations se fait au cas par cas, en fonction des nouveaux arrivants, des affinités entre voisins, du relief du terrain, de la végétation, des habitations déjà implantées, etc. À ces contraintes d'implantation s'ajoutent les limites territoriales imposées par l'UCL qui définissent sur plan les zones où l'habitat alternatif est permis.

Ces questionnements sur la représentation du quartier nous ont permis de prendre conscience que la prise en compte dans la représentation des éléments dynamiques du milieu, tels que les arbres, les talus et dépressions du terrain, les niches d'habitat d'une faune et d'une flore spécifiques, les sentiers en terre, les éléments de mobilier ou autre qui délimitent implicitement des zones plus privées, les relations de voisinage, etc., permettrait d'enrichir et de complexifier l'image qu'on se fait de l'organisation du quartier. Un plan des zones alternatives ne représentant que le bâti et les voiries est incompréhensible, donnant à voir un éparpillement sans logique, arbitraire, ponctué de formes étranges et flottantes. Représenter ce type d'habitat et d'organisation dynamique n'est pas impossible avec les outils de l'architecture, mais demande une attention fine à des aspects et éléments bien souvent absents des représentations architecturales « classiques ». En outre, cette représentation appelle à relativiser l'importance de l'architecte dans le devenir de ces lieux de vie et de faire valoir l'expertise de ses habitants.

Vincent Pourcelle et moi-même avons entamé depuis une année une tentative de représenter la complexité et la richesse du quartier à travers un relevé de la végétation. Vincent Pourcelle réalise, dans le cadre de sa formation de guide nature, un mémoire sur le quartier de la Baraque. Plutôt que de relever sous la forme d'une liste les espèces rencontrées, je lui ai proposé de faire un relevé spatial de la végétation. Nous avons donc décidé de partager nos connaissances et nos outils et de réaliser un relevé qui contiendrait à la fois une représentation spatiale en plan et une liste des espèces (fig. 6). Nous tentons également de définir une stylisation par espèce de plantes. Mais, au-delà d'une meilleure compréhension de l'organisation spatiale du quartier, ce travail permet de mettre en avant l'existence d'autres êtres, non humains, sur ce territoire. À ce stade, nous avons relevé plus de soixante espèces d'arbres et arbustes. À terme, nous souhaitons également représenter le territoire de certains oiseaux, les cheminements des animaux, etc. Ce plan donne, déjà à ce stade, une vision du quartier comme un territoire où prolifèrent une multitude d'êtres ancrés et attachés à leur lieu de vie.



8

8  
Photogrammes tirés du film sur  
la Baraque (en cours de réalisa-  
tion). Source : Olivia Molnar et  
Gaspard Geerts, 2019.

## Cartes et fabulations

Enfin, depuis plus de deux années, la réalisatrice Olivia Molnar et moi-même avons entamé un projet de film documentaire sur le quartier de la Baraque, ou plutôt sur le quartier dans son rapport avec la ville de Louvain-la-Neuve. Ce qui nous intéresse particulièrement est le fait que ce morceau de territoire fasse partie de la ville et en constitue à la fois une forme de contre-image, comme l'a souligné Olivia Molnar durant la présentation :

« Moi, personnellement, ce qui m'a toujours fascinée au quartier depuis que je le connais, c'est le fait d'être un quartier urbain, inséré dans la ville, mais capable en même temps de questionner les limites de ce qu'est la ville, de pousser plus loin les limites de ce qu'est l'urbain et aussi de la légalité. »

Très tôt dans le projet, nous avons envisagé d'utiliser les méthodes de représentation de l'architecture et de l'urbanisme comme un outil de dialogue avec les habitants autant que comme outil d'investigation (fig. 7) :

« [...] comme on l'a vu, l'histoire du quartier est très fortement liée à ces outils. Il y a une familiarité des habitants avec ces méthodes de représentation qui est extrêmement rare. Lors de nos interviews avec les habitants nous avons commencé à travailler autour de cartes et de plans, en leur demandant de dessiner les espaces de leur quotidien. À travers ces images, il est possible d'observer les points de vue différents qui cohabitent sur ce territoire, les différentes perceptions de l'espace. Un aspect intéressant était d'y observer le rapport à la ville. Comment apparaissent dans les représentations, dans les dessins, les limites entre le quartier et le reste de la ville. On voit qu'il y a une extrême richesse d'éléments physiques et symboliques qui déterminent ce passage entre le quartier et la ville. »

Un outil complémentaire qui est apparu au cours du travail de construction du film documentaire est l'écriture de courts récits. Nous avons imaginé ensemble des récits qui racontent, à la manière des *Villes invisibles* d'Italo Calvino (1972), l'histoire d'une ville. Les villes que nous décrivons ne sont pas des références directes à la Baraque ou à Louvain-la-Neuve. Mais elles contiennent chaque fois un aspect, une caractéristique qu'on observe dans la relation entre le quartier et la ville, que les récits exagèrent, extrapolent, autour desquels ils fabulent. L'une de ces histoires résonne particulièrement avec la question des outils de l'architecture et avec la relation entre un territoire, sa représentation et les projets d'urbanisation qui y sont projetés. Nous avons donc choisi de projeter cette séquence du film lors du colloque.

« Il y a très longtemps cette ville faisait partie d'un archipel de villages éparpillés parmi les champs. Il existait un réseau dense et tentaculaire de rues et de chemins qui les reliaient, un va-et-vient d'empreintes dans la boue vieilles de plusieurs siècles. Ceux qui sont arrivés après ne les virent pas : ils pensaient avoir trouvé une terre vierge, une page blanche sur laquelle

dessiner le profil de leur ville parfaite. Ils pensaient qu'il n'y avait rien ici, mais ils se trompaient. La carte s'opposait aux choix des urbanistes : au milieu d'une ligne droite, la pointe du crayon glissait, faisant une belle courbe, une autre fois elle s'enfonçait dans la page, devenue molle comme de la boue, ou alors le compas se cassait sur une surface dure inattendue. Ce fut une longue bataille, mais finalement ils découvrirent que si avant de commencer à dessiner ils aplatissaient le plan avec un fer à repasser, la carte devenait plus docile. Ainsi ils gagnèrent et ils construisirent une ville comme ils la voulaient (sans rien dire à personne bien entendu). Pourtant, en observant bien le plan de la ville, on y trouve des incohérences : là où il y avait une ligne droite, avec le temps celle-ci s'est tordue, jusqu'à retrouver l'ancien tracé. Les formes anciennes réapparaissent sous la nouvelle surface. Et à bien regarder le plan de la ville, même aujourd'hui après autant de siècles, on peut encore apercevoir la forme du réseau. La ville est toujours là, posée sur ce nid de connexions désormais vide. Des chemins la traversent et se perdent entre les terrains vagues après la nationale, ou sont engloutis par la ville. Nous ne savons plus où ces routes menaient, nous l'avons oublié. »

Et si la Baraque était une tentative constante de donner corps à ces fabulations ?

## Références bibliographiques

- Entrée « Coutume » (1994). Le Grand Robert de la langue française, Paris, Le Robert, 1994, p. 5201.
- CALVINO, I.** 1972. *Le città invisibili*, Turin, Einaudi.
- CEIU**, 2013. *Schéma général d'aménagement du quartier de la Baraque*, Louvain-la-Neuve, Presses universitaires de Louvain.
- COMITÉ DE QUARTIER DE LA BARAQUE**, 1978. *Le quartier de la Baraque... Un hameau face à la ville... Un quartier de la ville*, Louvain-la-Neuve, autoédition.
- COMMUNE D'OTTIGNIES-LOUVAIN-LA-NEUVE**, 2016. *Schéma de Structure Communal*.
- CORNU, M. ; ORSI, F. ; ROCHFELD, J.** (sous la dir. de). 2017. *Dictionnaire des biens communs*, Paris, Presses universitaires de France.
- DARDOT, P. ; LAVAL, C.** 2014. *Commun. Essai sur la révolution au XXI<sup>e</sup> siècle*, Paris, La Découverte.
- GEERTS, G.** 2018. *Ce qui devait être une page blanche : la Baraque, une autre manière de faire la ville*, mémoire de fin d'études, sous la direction de Michaël Ghyoot, Bruxelles, Faculté d'architecture La Cambre Horta, ULB.
- HABITANTS DU JARDIN**, s. d. *Charte du Jardin, consignes pour une vie collective*, Louvain-la-Neuve, autoédition.
- ILLICH, I.** (1984) 1992. « L'Art d'habiter », dans *Dans le miroir du passé. Conférences et discours, 1978-1990*, Paris, Descartes.
- JACKSON, J.B.** (1984) 2003. *À la découverte du paysage vernaculaire*, Paris, Actes Sud / ENSP.
- PAUपोर्टÉ É.** 2002. *La Baraque : prière de reproduire*, mémoire de fin d'études, Bruxelles, ISACF La Cambre.
- RÉSEAU BRABANÇON POUR LE DROIT AU LOGEMENT (RBDL)**, 2016. *Mémoire de l'habitat léger*, Court-Saint-Étienne, Edith Grandjean. Disponible: [http://www.habiterleger.be/wp-content/uploads/2017/03/RBDL\\_memorandum.pdf](http://www.habiterleger.be/wp-content/uploads/2017/03/RBDL_memorandum.pdf) [consulté le 9 juin 2019].